



DÉLIBÉRATION

OBJET : BUDGET ANNEXE CAVEAUX – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'an deux mille vingt-cinq, **le 14 avril**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Gabriel SCHANG**, **1^{er} Adjoint** de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **08/04/2025**.

Présents : **Patrick PIN, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Laurent JULLIEN, Gilbert CIAMPI, Francis BONORA, Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Absents : **Barbara GANGI**

Absents ayant donné procurations : **Nathalie CRESPIY à Pierre TAGLIAFERRO, Audrey CICCARIELLO à Gabriel SCHANG, Julie MACHET à Évelyne COQUERAN, Sandrine MAROC à Laurent JULLIEN, Antoine DUPLA à Jean-François BERNARD.**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2025-014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte de gestion et le compte administratif 2023

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024 ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le Conseil Municipal a débattu sous la présidence de Monsieur Gabriel SCHANG, 1^{er} adjoint, désigné au préalable par le Conseil Municipal, et que **Monsieur Patrick PIN, Maire** s'est retiré de la séance au moment du vote ;

Considérant que les pointages effectués par les services de la Commune et les services du SGC d'Aubagne font ressortir une identité exécutoire d'écritures ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Maire et du comptable pour l'exercice 2024, décomposé comme suit ;

Sur proposition de M. le 1^{er} Adjoint,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DONNE ACTE de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		0.40		14 817.60		14 818.00
Opérations de l'exercice	4 050.00	4 050.00	4 050.00	4 050.00	8 100.00	8 100.00
TOTAUX	4 050.00	4 050.40	4 050.00	18 867.60	8 100.00	22 918.00
Résultats de l'exercice		0.00				0.00
Résultats de clôture		0.40		14 817.60		14 818.00
TOTAUX CUMULES	4 050.00	4 050.40	4 050.00	18 867.60	8 100.00	22 918.00
RESULTATS DEFINITIFS		0.40		14 817.60		14 818.00

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe des caveaux de la Commune de Belcodène tel qu'exposé ci-dessus ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 14/04/2025.

Le 1^{er} Adjoint,
Gabriel SCHANG.



La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN

